Résolution 615

demandant au Conseil fédéral de débloquer les effectifs de gardes-frontière

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la situation géographique du canton de Genève et les 100 kilomètres de frontière le séparant de la France;
- la contribution importante des gardes-frontière au renforcement de la sécurité;
- le sous-effectif chronique de gardes-frontière estimé à Genève à une septantaine de personnes;
- la volonté du Département fédéral des finances d'économiser 1% sur tous les budgets du personnel fédéral, décision acceptée par les Chambres fédérales :
- l'incompréhension des gardes-frontière genevois et de la population face à cette décision;
- la solution insatisfaisante consistant à pallier à la pénurie en envoyant à Genève du personnel depuis le Tessin ou les régions alémaniques;
- les problèmes résultant de cette situation liés au fait que ces gardesfrontière ne parlent pas le français et ne connaissent pas la région genevoise;

R 615

invite le Conseil d'Etat

 à intervenir auprès du Conseil fédéral pour qu'il revienne dans les plus brefs délais sur sa décision de geler les effectifs de gardes-frontière à Genève;

 à proposer au Conseil fédéral de trouver d'autres pistes d'économie au sein de l'administration fédérale pour permettre d'engager au plus vite les 20 aspirants concernés.